

840

TERMOLLE (*Lucien*), Commis de 1^{re} classe (Liège, 27.3.1860-Basankusu, 16.1.1893). Fils d'Hubert et de Hamal, Virginie.

Il termine ses humanités à l'Athénée de Liège et s'engage, le 24 septembre 1877, au 1^{er} régiment des lanciers. Passé au 2^e chasseurs à cheval en 1882, il quitte l'armée le 31 septembre 1885 avec le grade de premier maréchal des logis. Se remettant aux études, il suit pendant un an et demi les cours de l'Institut Supérieur de Commerce, à Anvers. Il part alors pour l'Espagne, pour le compte d'une maison de commerce établie à Carthagène et effectue, pour la firme qui l'occupe, plusieurs voyages en Algérie et au Maroc. Rentré en Belgique en 1891, il souscrit un engagement de trois ans au service de l'État Indépendant du Congo en qualité de commis de 1^{re} classe et s'embarque à Ostende sur le s/s «*Édouard Bohlen*», le 3 septembre. Le 26, il est à Boma et se voit désigné pour le district de l'Équateur. De Nouvelle-Anvers où il arrive le 12 novembre, il est envoyé à Basankusu où Lothaire avait installé depuis quelques mois un poste fortifié après avoir débarrassé la région des chasseurs d'esclaves qui y sévissaient. La pacification du pays était donc assez récente et les anciens marchands gardaient à l'égard des blancs un ressentiment que pouvait expliquer l'énergie avec laquelle il avait été mis fin à leur odieux trafic. Le 16 janvier 1893, alors qu'il revenait d'un poste voisin, en compagnie du sous-lieutenant Peters, tous deux sans armes et sans escorte, Termolle et son compagnon furent brusquement assaillis par des indigènes et sauvagement massacrés.

Termolle était titulaire de la Croix civique qui lui avait été décernée le 14 août 1881, pour acte de bravoure.

12 mars 1951.
A. Lacroix.

Registre matricule n° 774. — *Mouvement géogr.*, 1893, p. 38b. — *A nos Héros coloniaux morts pour la civilisation*, p. 267.